

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Accusé de réception en préfecture
036-283600120-20180713-N2-DE
Date de télétransmission : 13/07/2018
Date de réception préfecture : 13/07/2018

BUREAU

Séance du 13 juillet 2018

Délibération N2

Convention de formation avec [redacted] au titre du compte personnel de formation.

VOTE : adopté à l'unanimité

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le projet de convention de formation ci-annexé

DECIDE

Article unique : la convention ci-annexée, définissant les modalités et le déroulement de la formation suivie par le [redacted] est approuvée et le président est autorisé à la signer.


Serge DESCOUT